

MAÏS

Résultats obtenus dans le cadre de l'expérimentation VATE du CTPS des variétés figurant sur la liste des Variétés à Usage Industriel Réservé



Date de mise à jour : Février 2025

Qu'est-ce qu'une variété VUIR ? Comment sont-elles enregistrées ?

Il convient de se référer à l'Arrêté du 30 août 1994, modifié par Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000, créant une liste de Variétés à Usages Industriels Réservés, et en particulier aux trois premiers articles.

Art. 1. - Sur demande d'une section du Comité Technique Permanent de la Sélection (C.T.P.S.) des plantes cultivées et pour les espèces dont elle a la charge, il peut être institué une liste de Variétés à Usages Industriels Réservés (VUIR). Sont éligibles sur cette liste les variétés qui, du fait de leurs caractéristiques technologiques originales, répondent à des besoins industriels spécifiques et sont développées en exclusivité. Elles peuvent faire l'objet d'une revendication de confidentialité. Les semences de ces variétés sont confiées à des agriculteurs exclusivement dans le cadre d'un contrat entre l'industriel collecteur et transformateur des récoltes issues de ces semences qui les produira lui-même ou en prestation de services et les agriculteurs concernés. Ces contrats interdisent toute remise des semences ou des récoltes qui en sont issues à des tiers.

La variété qui sera utilisée de cette façon et qui respectera ces obligations ne sera pas réputée avoir été commercialisée.

Néanmoins, la variété ainsi utilisée devra respecter les lois et règlements traitant de la santé publique et de la protection de l'environnement, en particulier la loi susvisée du 13 juillet 1992 ainsi que les dispositions visées aux articles L. 251-3 à L. 251-20 et L 252-1 à L.252-4 du code rural.

Art. 2. - L'enregistrement sur cette liste est soumis aux conditions ci-après, selon des modalités qui seront définies par chaque section du C.T.P.S. intéressée dans le cadre d'un règlement technique d'inscription spécifique.

1. La variété doit répondre à la triple exigence de distinction, d'homogénéité et de stabilité.

2. La variété est expérimentée pour sa valeur agronomique conformément aux règles fixées par arrêté du ministère de l'agriculture et de la pêche sur proposition du C.T.P.S. Sur requête du demandeur, cette expérimentation peut être réalisée dans un réseau spécifique organisé par le Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences (le GEVES), propre à garantir la confidentialité de l'essai.

Les résultats des essais de Valeur Agronomique Technologie et Environnemental ne peuvent faire obstacle à l'enregistrement de la variété sur la liste particulière. Toutefois, s'il apparaît que la variété est susceptible de constituer un risque pour l'environnement agricole en raison notamment de sa réaction particulière à des maladies ou parasites ou des risques de pollution pollinique, la section compétente peut proposer le refus d'inscription ou préconiser les mesures d'isolement appropriées.

Les résultats des essais de Valeur Agronomique Technologique et Environnemental ayant une valeur informative, ils seront publiés dans le bulletin des variétés du GEVES.

3. La valeur technologique de la variété est décrite par l'obtenteur et annexée au dossier de demande d'inscription de la variété. Seuls des besoins engendrés par des technologies originales ou des qualités technologiques non prises en compte lors des examens techniques d'inscription au catalogue pourront donner lieu à une inscription sur cette liste. A la demande de l'obtenteur, la valeur technologique est considérée confidentielle y compris vis-à-vis du C.T.P.S. La responsabilité de cette déclaration et de ses conséquences resteront propres à l'obtenteur.

Art. 3. - Si la variété remplit les conditions précisées à l'article 2, son inscription sur cette liste est proposée par le C.T.P.S. Les dispositions des contrats visés à l'article 1er relatives à l'organisation de la production agricole de la variété et de la livraison des récoltes, à l'exclusion de toute information sur les rémunérations dont seront convenues les parties entre elles, sont tenues à la disposition du ministère de l'agriculture et de la pêche. La variété sera immédiatement radiée de cette liste si les dispositions de cet arrêté ne sont pas respectées.

La section du C.T.P.S. compétente pour l'espèce considérée pourra à tout moment être saisie d'une demande d'inscription de la variété au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées.

En conclusion, le GEVES publie la liste des variétés VUIR accompagnée des résultats obtenus dans les essais de valeur agronomique.

Sommaire

Conditions d'étude des variétés	4
Variétés de Maïs enregistrées sur la liste VUIR	5
Eurliane	9
Isiane et Ormiane.....	10
Obscuro.....	11
Extrane et Homanza	12
Mikaza et Soleane.....	13
Volcaniza.....	14
MAS 58PRO.....	15
A7701 et NSLLC A7595.....	16
ING 1407 PRO	17
A7882.....	18
Liste des obtenteurs et mainteneurs ou de leurs représentants	19

Conditions d'étude des variétés

Essais de valeur agronomique

Les variétés ont été évaluées au sein du réseau du CTPS, réseau géré par le Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences (GEVES) et auquel participent l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), les obtenteurs en particulier les membres de l'Union Française des Semenciers (UFS), les Instituts Techniques, le GEVES, des coopératives et négoce agricoles ainsi que d'autres acteurs des filières.

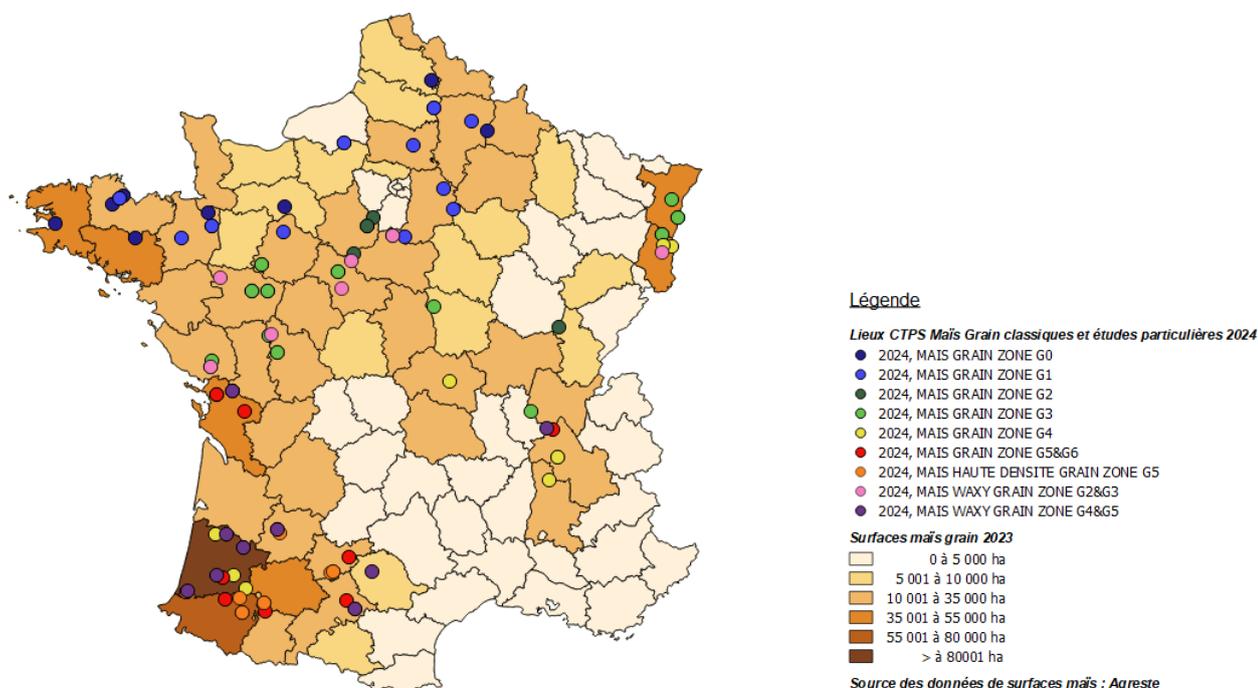
Ces essais permettent de décrire la **valeur culturelle** de la variété dans les principaux contextes pédoclimatiques qu'elle rencontrera et d'identifier si la **variété est susceptible de constituer un risque pour l'environnement agricole en raison notamment de sa réaction particulière à des maladies ou parasites ou des risques de pollution pollinique.**

Pour être proposée à figurer sur la liste des Variétés à Usage Industriel Réservé, la variété est étudiée pendant 1 année, parfois 2.

6 zones d'expérimentation (groupe de précocité) sont retenues en **maïs grain**. Chaque année, 12 à 13 essais par zone de précocité sont implantés.

Les essais sont conduits selon les **pratiques agricoles classiques** sans recherche du potentiel maximum.

Localisation des lieux des essais VATE Maïs Gain



Nature des éléments fournis

Les résultats figurant ci-après reflètent les conditions agroclimatiques des années considérées. Pour d'autres années et d'autres conditions de production, ils seraient ou pourraient être sensiblement différents. Pour les résistances vis-à-vis des maladies, les résultats ne peuvent s'appliquer que pour les races et conditions d'infestation des maladies présentes dans les essais. L'ensemble des résultats qui figurent dans la présente publication ne peut servir de garantie de résultat.

Toute reprise de ces données pour publication doit clairement indiquer :

- qu'elles ont été obtenues dans le cadre de l'expérimentation du CTPS,
- leur source en faisant figurer « *Source CTPS/GEVES* » (notamment sur les tableaux ou figures dans lesquels les résultats sont repris),
- leur caractère dépendant des conditions et années d'expérimentation,
- ainsi que, le cas échéant, la nature du recalcul effectué à partir des données CTPS/GEVES.

Variétés de Maïs enregistrées sur la liste VUIR

Variété Précoce (G1)

Page	Dénomination	N°dossier CTPS	Type variétal	Responsable du maintien	Année d'enregistrement sur la liste VUIR
9	Eurliane	4064338	HS	Limagrain Europe (FR)	2019

Variétés Demi-précoces (G2)

Page	Dénomination	N°dossier CTPS	Type variétal	Responsable du maintien	Année d'enregistrement sur la liste VUIR
12	Extrane	4064339	HS	Limagrain Europe (FR)	2019
10	Isiane	4057139	HS	Limagrain Europe (FR)	2017
12	Homanza	4064340	HS	Limagrain Europe (FR)	2019
13	Mikaza	4069043	HS	Limagrain Europe (FR)	2022
11	Obscuro	4057208	HS	Panam France sarl (FR)	2017
10	Ormiane	4057140	HS	Limagrain Europe (FR)	2017
13	Soleane	4069044	HS	Limagrain Europe (FR)	2022

Variété Demi-précoce à Demi-tardive (G3)

Page	Dénomination	N°dossier CTPS	Type variétal	Responsable du maintien	Année d'enregistrement sur la liste VUIR
14	Volcaniza	4076320	HS	Limagrain Europe (FR)	2025

Variétés Tardives à Très-tardives (G5&G6)

Page	Dénomination	N°dossier CTPS	Type variétal	Responsable du maintien	Année d'enregistrement sur la liste VUIR
15	MAS 58PRO	4045820	AS	Maïsadour Semences (FR)	2012
16	A7701	4048122	HS	Ingredion Germany GmbH (FR)	2013
16	NSLLC A7595	4048121	HS	Ingredion Germany GmbH (FR)	2013
17	ING 1407 PRO ¹	4066833	AS	Ingredion Incorporated (US)	2021
18	A7882	4076083	HS	Ingredion Incorporated (US)	2025

1 : Variété étudiée avec une particularité de type « WAXY ».

AS : Association variétale

HS : Hybride Simple

Mais Grain

Légendes (variétés expérimentées de 2009 à 2019)

1. Variétés Témoins (T)

Les variétés témoins sont arrêtées par la Section du CTPS sur propositions des experts VATE pour la durée totale des épreuves. Elles sont choisies pour chaque groupe de précocité parmi les variétés inscrites et largement diffusées.

2. Caractères décisionnels

Ce sont les caractères à partir desquels sont établies les propositions d'inscription ou de refus des variétés étudiées dans le réseau VATE.

7 groupes de précocité :

- G0 : très précoce
- G1 : précoce
- G2 : demi-précoce
- G3 : demi-précoce à demi-tardive
- G4 : demi-tardive
- G5 : tardive
- G6 : très tardive

2.1. Teneur en eau (en %)

Mesure de l'humidité du grain à la récolte exprimée en % d'eau et calculée à partir de la moyenne des teneurs en eau observées dans les essais retenus pour ce caractère.

2.2. Rendement

Rendement (en q/ha)

Poids de grain récolté, exprimé en quintaux par hectare pour une teneur en eau ramenée à 15 % d'humidité et calculé à partir de la moyenne des rendements observés dans les essais retenus pour ce caractère.

Depuis l'année 2006, ce calcul intègre la largeur de l'allée dans la surface parcellaire.

Rendement relatif (en % des témoins)

Rendement exprimé en % de la moyenne des deux meilleures variétés témoins retenues à l'issue de l'expérimentation de la variété.

2.3. Verse Récolte (en %)

Nombre de plantes présentant un angle d'inclinaison à la verticale supérieur à 30°. C'est un comptage réalisé avant la récolte (à maturité) et exprimé en % de plantes versées par rapport au nombre total de plantes de la parcelle.

3. Caractères informatifs

Ce sont des caractères complémentaires observés en cours de végétation et diffusés à titre d'information.

3.1. Vigueur au départ (note)

Note qualitative de 1 (très faible) à 5 (très bonne) caractérisant la dynamique d'évolution de l'indice foliaire (développement et croissance) après la levée.

3.2. Floraison (date)

Date à laquelle 50 % des plantes portent des soies visibles sur la parcelle. Notée en quantième et calculée à partir du nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier.

3.3. Helminthosporiose (note)

Note de 1 (absence de symptôme) à 9 (dessèchement total par la maladie) caractérisant le niveau de l'attaque sur feuilles.

3.4. Charbon (en %)

Nombre de plantes présentant une attaque de charbon commun (*Ustilago Maydis*) exprimé en % du nombre total de plantes par parcelle.

- 0 % : très bonne résistance
- 100 % : mauvaise résistance

3.5. Fusariose épis (en %)

Nombre de plantes présentant des épis significativement fusariés (au moins 5% de la surface totale de l'épi). C'est un comptage réalisé avant la récolte et exprimé en % de plantes attaquées par rapport au nombre de plantes de la parcelle.

- 0 % : aucune trace d'épis attaqués
- 100 % : tous les épis observés attaqués

Mais Grain

Légendes (variétés expérimentées à partir de 2020)

1. Variétés composant les groupes de contrôle de performance et de précocité

Les variétés composant les groupes de contrôle de performance et de précocité sont arrêtées par la Section du CTPS sur propositions des experts VATE pour la durée totale des épreuves. Elles sont choisies pour chaque groupe de précocité parmi les variétés inscrites et largement diffusées.

2. Caractères décisionnels

Ce sont les caractères à partir desquels sont établies les propositions de poursuite, d'inscription ou de refus des variétés étudiées dans le réseau VATE.

7 groupes de précocité :

- G0 : très précoce
- G1 : précoce
- G2 : demi-précoce
- G3 : demi-précoce à demi-tardive
- G4 : demi-tardive
- G5 : tardive
- G6 : très tardive

2.1. Humidité du grain (en %)

Mesure de la teneur en eau du grain à la récolte exprimée en pourcentage du poids du grain récolté et calculée à partir de la moyenne des humidités du grain observées dans les essais retenus pour ce caractère.

2.2. Rendement

Rendement (en q/ha)

Poids de grain récolté, exprimé en quintaux par hectare pour une teneur en eau ramenée à 15 % d'humidité et calculé à partir de la moyenne des rendements observés dans les essais retenus pour ce caractère.

Depuis l'année 2006, ce calcul intègre la largeur de l'allée dans la surface parcellaire.

Rendement relatif (en % GC)

Rendement exprimé en pourcentage de la moyenne des variétés composant le groupe de contrôle de performance de la série.

2.3. Verse Récolte (en %)

Nombre de plantes présentant un angle d'inclinaison à la verticale supérieur à 30° et exprimé en pourcentage du nombre total de plantes récoltées par parcelle.

3. Caractères informatifs

Ce sont des caractères complémentaires observés en cours de végétation et diffusés à titre d'information.

3.1. Vigueur au départ (note)

Note qualitative de 1 à 9 caractérisant la dynamique d'évolution de l'indice foliaire (développement et croissance) après la levée.

1 : très faible

9 : très bonne

3.2. Floraison

Floraison (quantième)

Date à laquelle les soies de 50 % des plantes de la parcelle sont apparues. Notée en quantième et calculée à partir du nombre de jours écoulés depuis le 1^{er} janvier.

Ecart date de Floraison femelle (jour)

Ecart de la date de floraison en nombre de jour par rapport à la date de floraison moyenne des variétés composant le groupe de contrôle de performance. Si l'écart est négatif, la variété est plus précoce que la moyenne du groupe de contrôle de performance, si l'écart est positif, la variété est plus tardive que la moyenne du groupe de contrôle de performance.

3.3. Helminthosporiose (note)

Note de 1 à 9 caractérisant le niveau de l'attaque sur feuilles.

1 : pas de symptôme, plante totalement indemne

9 : Infection touchant toutes les feuilles entraînant un dessèchement de plus de 90% de la surface foliaire.

3.4. Charbon (en %)

Nombre de plantes présentant une attaque de charbon commun (*Ustilago Maydis*) exprimé en pourcentage du nombre total de plantes par parcelle.

0 % : très bonne résistance

100 % : mauvaise résistance

3.5. Fusariose des épis (en %)

Nombre de plantes présentant des épis significativement fusariés (au moins 5% de la surface totale de l'épi) exprimé en pourcentage du nombre total de plantes de la parcelle.

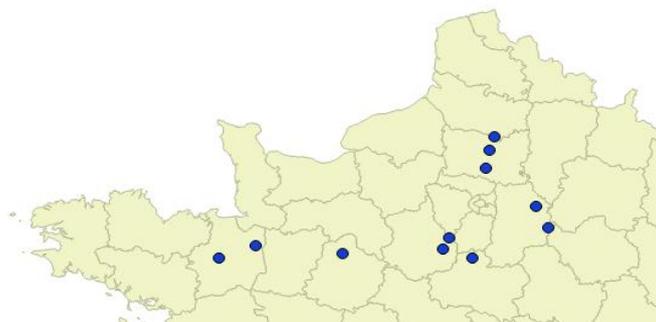
0 % : aucune trace d'épis attaqués

100 % : tous les épis observés attaqués

Eurliane

Zone précoce (G1)

Expérimentation 2018



Variété enregistrée sur la liste VUIR en 2019.

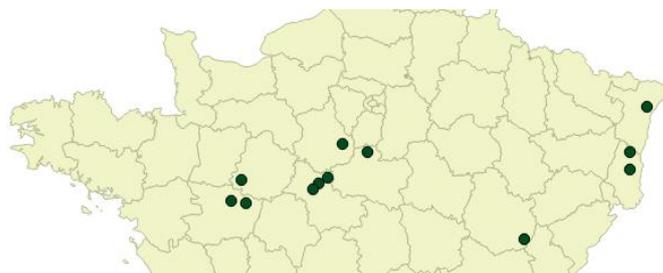
- Témoins officiels de rendement et tenue de tige : Adevey, ES Creative, Kroissans
- Témoins supplémentaires pour le jugement de la précocité : DKC4117, Hoxmann
- Témoins candidats : Figaro, LG31276
- **Témoins retenus pour l'inscription Adevey, ES Creative**

Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	6	9	9	2	DI*	3	DI*	DI*	DI*	DI*
Moy. générale	26.2	112.6	97.2	4.5	-	190.2	-	-	-	-
Moy. témoins	26.1	115.8	100.0	4.5	-	190.4	-	-	-	-
Adevey (T)	27.5	115.3	99.6	8.9	-	190.3	-	-	-	-
DKC4117	27.3	109.2	94.4	0.2	-	191.8	-	-	-	-
ES Creative (T)	24.7	116.3	100.4	0.0	-	190.4	-	-	-	-
Eurliane	25.9	100.3	86.7	0.2	-	190.1	-	-	-	-
Figaro	25.4	109.7	94.8	0.2	-	190.2	-	-	-	-
Hoxmann	23.3	104.7	90.4	0.8	-	188.4	-	-	-	-
Kroissans	25.9	105.9	91.4	3.3	-	186.8	-	-	-	-
LG31276	26.7	114.3	98.7	15.6	-	188.8	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

Isiane et Ormiane

Zone demi-précoce (G2)



Expérimentation 2015

■ Variétés enregistrées sur la liste VUIR en 2017.

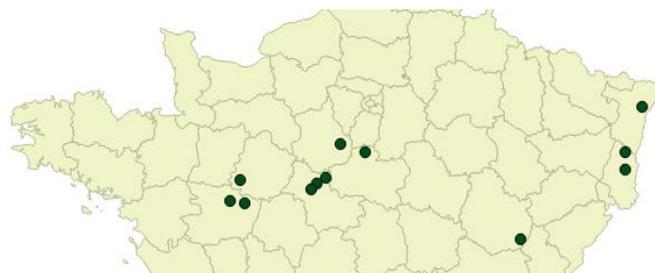
- Témoins officiels de rendement et tenue de tige : DKC4117, DKC4197, KWS 9361
- Témoins supplémentaires pour le jugement de la précocité : LG3258, Shexspir
- Témoins candidats : DKC3931, ES Gallery
- **Témoins retenus pour l'inscription DKC4117, KWS 9361**

Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	9	11	11	4	3	4	DI*	DI*	DI*	DI*
Moy. générale	27.7	118.6	96.6	4.0	3.3	195.3	-	-	-	-
Moy. témoins	28.6	122.7	100.0	2.7	3.3	195.6	-	-	-	-
DKC3931	27.7	124.0	101.0	0.8	3.2	196.2	-	-	-	-
DKC4117 (T)	28.0	122.2	99.5	0.7	3.3	195.5	-	-	-	-
DKC4197	27.3	118.2	96.3	1.4	3.2	196.5	-	-	-	-
ES Gallery	27.3	126.5	103.0	0.3	3.3	196.5	-	-	-	-
Isiane	28.2	113.1	92.2	2.5	2.6	193.0	-	-	-	-
KWS 9361 (T)	29.2	123.3	100.5	4.6	3.3	195.7	-	-	-	-
LG3258	27.7	112.2	91.4	5.2	3.3	192.8	-	-	-	-
Ormiane	27.9	111.0	90.4	1.3	3.7	192.7	-	-	-	-
Shexspir	30.7	119.7	97.5	8.7	3.4	196.5	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

Obscuro

Zone demi-précoce (G2)



PARTICULARITES « GRAIN NOIR »

Expérimentation 2015

■ Variété enregistrée sur la liste VUIR en 2017.

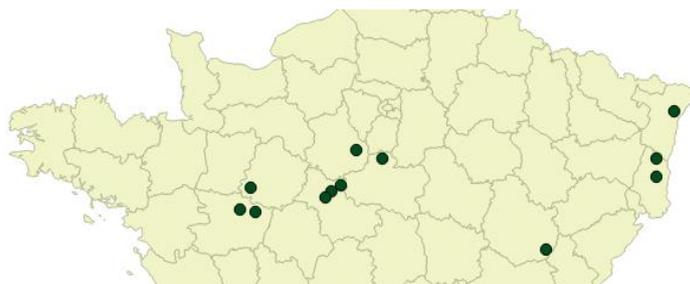
- Témoins officiels de rendement et tenue de tige : DKC4117, DKC4197, KWS 9361
- Témoins supplémentaires pour le jugement de la précocité : LG3258, Shexspir
- Témoins candidats : DKC3931, ES Gallery
- **Témoins retenus pour l'inscription DKC4117, KWS 9361**

Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	4	4	4	2	DI*	DI*	DI*	DI*	DI*	DI*
Moy. générale	29.7	113.8	88.4	6.0	-	-	-	-	-	-
Moy. témoins	30.5	128.7	100.0	5.3	-	-	-	-	-	-
DKC4117 (T)	30.3	130.2	101.2	6.4	-	-	-	-	-	-
DKC4197	29.6	123.8	96.2	6.8	-	-	-	-	-	-
KWS 9361 (T)	30.7	127.1	98.8	4.3	-	-	-	-	-	-
LG3258	28.8	114.2	88.8	5.3	-	-	-	-	-	-
Obscuro	29.7	90.7	70.5	4.8	-	-	-	-	-	-
Shexspir	33.5	127.4	99.0	7.0	-	-	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

Extrane et Homanza

Zone demi-précoce (G2)



Expérimentation 2018

■ Variétés enregistrées sur la liste VUIR en 2019.

- Témoins officiels de rendement et tenue de tige : DKC4117, ES Gallery, RGT Conexxion
- Témoins supplémentaires pour le jugement de la précocité : Adevey, RGT Prefixx
- Témoins candidats : LBS3855, RGT Dublixx
- **Témoins retenus pour l'inscription** ES Gallery, RGT Conexxion

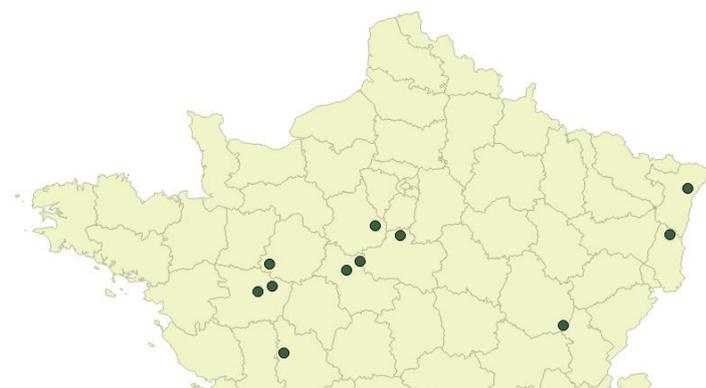
Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	5	7	7	1	DI*	5	DI*	DI*	DI*	DI*
Moy. générale	24.0	138.9	100.3	3.8	-	195.5	-	-	-	-
Moy. témoins	23.5	138.4	100.0	4.9	-	195.1	-	-	-	-
Adevey	25.8	135.2	97.7	6.9	-	193.1	-	-	-	-
DKC4117	23.7	132.9	96.0	-0.0	-	195.7	-	-	-	-
ES Gallery (T)	24.6	143.5	103.7	9.7	-	195.3	-	-	-	-
Extrane	26.3	126.4	91.3	23.6	-	194.8	-	-	-	-
Homanza	26.6	130.4	94.2	16.7	-	198.0	-	-	-	-
LBS3855	23.8	132.1	95.4	3.5	-	194.7	-	-	-	-
RGT Conexxion (T)	22.5	133.3	96.3	0.0	-	195.0	-	-	-	-
RGT Dublixx	22.5	140.3	101.3	0.0	-	194.4	-	-	-	-
RGT Prefixx	23.5	136.3	98.5	1.4	-	197.0	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

Mikaza et Soleane

Zone demi-précoce (G2)

Expérimentation 2020



■ Variétés enregistrées sur la liste VUIR en 2022.

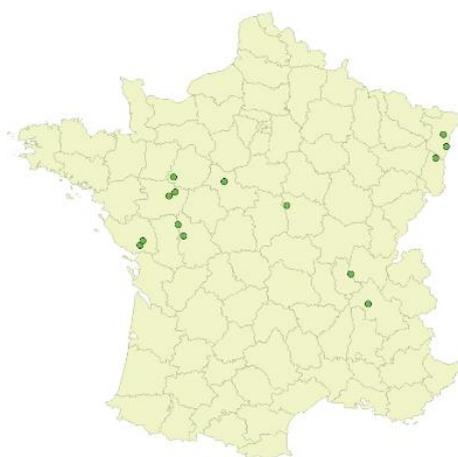
- Variétés du groupe de contrôle de performance et de précocité : DKC4069, ES Faraday, ES Gallery, RGT Dublixx, SY Enermax
- Variétés supplémentaires du groupe de contrôle de précocité : Adevey, RGT Prefixx

Dénomination/Dossier	Humidité du grain	Rendement		Verse récolte	Vigueur au départ	Date de floraison femelle	Ecart date de floraison	Charbon commun	Helmintho.	Fusariose des épis
	%	q/ha	% CG	%	note	quantième	jour	%	note	%
Nombre d'essais	8	8	8	3	3	4	4	DI*	DI*	DI*
Moyenne générale	26.87	124.80	101.76	4.75	6.80	202.89	-0.07	-	-	-
Moyenne du GC	25.48	122.64	100.00	3.43	6.50	202.96	20 juil	-	-	-
SY Enermax	24.86	124.58	101.58	1.02	6.83	201.83	-1.13	-	-	-
ES Faraday	24.98	122.30	99.72	4.00	6.66	203.25	0.29	-	-	-
ES Gallery	25.49	124.08	101.17	4.54	7.11	203.67	0.71	-	-	-
DKC4069	25.90	121.37	98.96	1.49	5.83	203.04	0.08	-	-	-
RGT Dublixx	26.17	120.88	98.56	6.10	6.05	203.00	0.04	-	-	-
Mikaza	26.23	116.66	95.12	14.65	7.00	204.41	1.45	-	-	-
Adevey	26.52	122.11	99.57	1.16	7.11	200.50	-2.46	-	-	-
RGT Prefixx	27.34	122.16	99.61	1.48	7.55	205.16	2.20	-	-	-
Soleane	29.34	118.78	96.85	10.04	7.89	201.41	-1.55	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

Volcaniza

Zone demi-précoce à demi-tardive G3)



Expérimentation 2023

■ Variété enregistrée sur la liste VUIR en 2025.

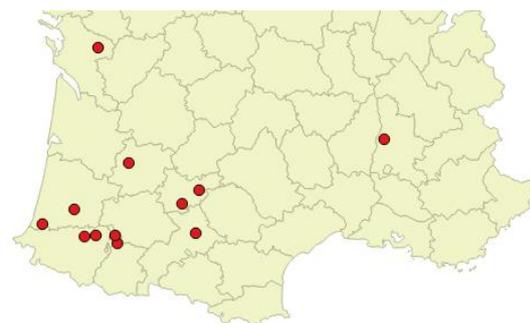
Variétés du groupe de contrôle de performance et de précocité (rendement pondéré grain et indice de tenue de tige)		Variétés supplémentaires du groupe de contrôle de précocité (variétés rappel de zones adjacentes)	
Automatix DKC4598 DKC4728	KWS Lusitano RGT Prefixx	DKC4814 RGT Inedixx	

Dénomination	Floraison femelle		Humidité du grain %	Rendement		Verse récolte %	Vigueur au départ note	Hauteur plante cm	Hauteur ins. épi cm	Charbon commun %	Helmintho. note	Fusariose des épis %
	qtième	écart/GC		q/ha	% GC							
Nombre d'essais	4	4	6	8	8	3	3	DI*	DI*	DI*	DI*	DI*
Moyenne générale	191.34	0.02	21.32	134.91	100.26	2.08	7.2	-	-	-	-	-
Moyenne du GC	191.32	10-juil	21.31	134.56	100	1.36	7.42	-	-	-	-	-
Automatix	190.91	-0.41	22.18	135.66	100.82	1.4	7.44	-	-	-	-	-
DKC4598	191.75	0.43	20.73	133.86	99.48	1.17	7.55	-	-	-	-	-
DKC4728	191	-0.32	21.98	141.23	104.96	0.44	6.77	-	-	-	-	-
DKC4751	190.83	-0.49	21.2	134.08	99.64	1.04	7.33	-	-	-	-	-
DKC4814	191.91	0.59	22.92	133.34	99.09	1.19	6.88	-	-	-	-	-
KWS Lusitano	192.41	1.09	21.34	133.69	99.35	1.65	7.44	-	-	-	-	-
RGT Inedixx	191.08	-0.24	20.37	127.87	95.03	1.56	6.77	-	-	-	-	-
RGT Prefixx	190.54	-0.78	20.31	128.36	95.39	2.13	7.88	-	-	-	-	-
Volcaniza	191.5	0.18	20.91	114.47	85.07	0.78	6.78	-	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

MAS 58PRO

Zone tardive à très tardive (G5&G6)



Expérimentation 2008

■ Variété enregistrée sur la liste VUIR en 2012.

- Témoins officiels de rendement et tenue de tige : DKC5783, ES Archipel, ES Cajou, PR35Y65
- Témoins supplémentaires pour le jugement de la précocité : DKC4778
- Témoins candidats : ES Milonga, PR36K67
- **Témoins retenus pour l'inscription ES Cajou, PR35Y65**

Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	8	10	10	3	DI*	4	DI*	DI*	DI*	5
Moy. générale	28.9	134.2	97.2	4.9	-	207.7	-	-	-	4.9
Moy. témoins	28.7	138.0	100.0	7.3	-	207.6	-	-	-	4.0
DKC4778	25.8	128.3	92.9	1.8	-	206.5	-	-	-	2.0
DKC5783	29.5	136.1	98.6	5.7	-	207.9	-	-	-	0.7
ES Archipel	26.6	131.5	95.3	1.6	-	206.1	-	-	-	5.3
ES Cajou (T)	29.2	139.3	100.9	9.0	-	208.4	-	-	-	4.7
ES Milonga	29.7	133.4	96.7	5.2	-	207.7	-	-	-	8.7
MAS 58PRO	31.5	116.7	84.6	6.6	-	208.8	-	-	-	4.0
PR35Y65 (T)	28.2	136.8	99.1	5.7	-	206.8	-	-	-	3.3
PR36K67	27.8	136.4	98.8	11.0	-	208.3	-	-	-	7.3

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

A7701 et NSLLC A7595

Zone tardive à très tardive (G5&G6)



Expérimentation 2011

■ Variétés enregistrées sur la liste VUIR en 2013.

- Témoins officiels de rendement et tenue de tige : DKC5783, ES Archipel, ES Cajou, PR36K67
- Témoins supplémentaires pour le jugement de la précocité : DKC4950
- Témoins candidats : DKC5190, Lynxx
- **Témoins retenus pour l'inscription** ES Archipel, ES Cajou

Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	9	11	11	DI*	DI*	4	DI*	DI*	DI*	DI*
Moy. générale	25.4	134.0	96.5	-	-	190.7	-	-	-	-
Moy. témoins	24.4	138.8	100.0	-	-	189.4	-	-	-	-
A7701	31.5	98.2	70.8	-	-	194.2	-	-	-	-
DKC4950	22.2	127.3	91.8	-	-	189.5	-	-	-	-
DKC5190	22.7	135.6	97.7	-	-	188.6	-	-	-	-
DKC5783	27.1	141.9	102.2	-	-	191.0	-	-	-	-
ES Archipel (T)	23.0	135.8	97.9	-	-	188.3	-	-	-	-
ES Cajou (T)	25.8	141.8	102.1	-	-	190.5	-	-	-	-
Lynxx	26.5	144.3	104.0	-	-	191.5	-	-	-	-
NSLLC A7595	28.8	104.6	75.3	-	-	191.8	-	-	-	-
PR36K67	24.5	137.2	98.9	-	-	191.1	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

ING 1407 PRO

Zone tardive à très tardive (G5&G6)

PARTICULARITE TYPE WAXY

Expérimentation 2019



■ Variété enregistrée sur la liste VUIR en 2021.

• Témoins officiels de rendement et tenue de tige : DKC5190WX, DKC5632WX, PR38A22, RGT Lexxical Waxy

• Témoins retenus pour l'inscription : DKC5190WX, DKC5632WX, PR38A22, RGT Lexxical Waxy

Variétés	Teneur en Eau	Rendement		Verse Récolte	Vigueur Départ	Floraison	Verse Végétation	Helmintho	Charbon	Fusariose épi
	%	q/ha	% témoins	%	note	quantième	note	note	%	%
Nbre d'essais	7	10	10	3	2	7	DI*	DI*	2	DI*
Moy. générale	29.0	127.0	95.6	4.7	3.6	200.6	-	-	1.0	-
Moy. témoins	29.2	133.0	100.0	2.9	3.7	200.7	-	-	0.7	-
DKC5190WX	28.1	131.3	98.8	3.1	3.4	200.2	-	-	0.9	-
DKC5632WX	30.3	134.6	101.2	2.6	3.9	201.2	-	-	0.4	-
ING 1407 PRO	28.9	123.5	92.9	7.7	2.9	202.3	-	-	0.9	-
PR38A22	26.0	117.9	88.7	3.0	4.2	197.2	-	-	1.2	-
RGT Lexxical Waxy	30.1	129.3	97.3	8.0	4.3	200.8	-	-	1.1	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

A7882

Zone tardive à très tardive (G5&G6)



Expérimentation 2023

■ Variété enregistrée sur la liste VUIR en 2025.

Variétés du groupe de contrôle de performance et de précocité (rendement pondéré grain et indice de tenue de tige)		Variétés supplémentaires du groupe de contrôle de précocité (variétés rappel de zones adjacentes)
Anakin DKC5404 DKC5709	DKC5812 RGT Mexxplede	KWS Inteligens

Dénomination	Floraison femelle		Humidité du grain %	Rendement		Verse récolte %	Vigueur au départ note	Hauteur plante cm	Hauteur ins. épi cm	Charbon commun %	Helmintho. note	Fusariose des épis %
	qtième	écart/GC		q/ha	% GC							
Nombre d'essais	5	5	8	8	8	3	2	DI*	DI*	DI*	-	DI*
Moyenne générale	193.78	0.45	23.75	142.90	92.12	13.96	6.80	-	-	-	-	-
Moyenne du GC	193.33	12 juillet	24.23	155.13	100.00	10.57	7.00	-	-	-	-	-
A7882	195.93	2.60	25.22	104.30	67.23	16.35	5.83	-	-	-	-	-
Anakin	194.00	0.67	23.17	148.64	95.82	6.88	6.83	-	-	-	-	-
DKC5404	192.80	-0.53	23.71	154.04	99.30	9.74	6.83	-	-	-	-	-
DKC5632	193.60	0.27	23.55	147.20	94.89	13.47	6.66	-	-	-	-	-
DKC5709	193.00	-0.33	24.43	158.07	101.90	5.08	7.16	-	-	-	-	-
DKC5812	193.53	0.20	26.09	160.50	103.46	18.79	7.16	-	-	-	-	-
KWS Inteligens	191.06	-2.27	21.10	149.45	96.34	18.28	7.33	-	-	-	-	-
LG30500	195.26	1.93	23.88	144.87	93.39	12.58	6.66	-	-	-	-	-
RGT Mexxplede	193.33	0.00	23.72	154.40	99.53	12.34	7.00	-	-	-	-	-

DI* : Nombre d'essais insuffisant pour effectuer une synthèse.

Liste des obtenteurs et mainteneurs ou de leurs représentants

Ingredion Incorporated (US)

5 Westbrook Corporate Center
60154 WESTCHESTER
ETATS UNIS

Limagrain Europe (FR)

Ferme de l'Étang
BP3
77390 VERNEUIL L'ÉTANG

Maisadour Semences (FR)

Route de Saint Sever
BP 27
40280 HAUT MAUCO

National Starch and Chemical company (US)

10 Finderme avenue
NJ 08807 BRIDGEWATER
ETATS UNIS

Panam France sarl (FR)

36 rue des maraîchers
BP 33
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE